

Contacts Utiles

Compagnie de Gendarmerie de Troyes

Brigade de Troyes	03 25 73 12 22
Communauté de Barberey-St-Sulpice	03 25 42 32 90
Communauté d'Arcis-sur-Aube	03 25 37 87 96
Communauté de Bouilly	03 25 40 20 04
Communauté de Lusigny-sur-Barse	03 25 41 20 09

Compagnie de Nogent sur Seine

Communauté de Nogent sur Seine	03 25 39 81 36
Communauté de Romilly sur Seine	03 25 24 71 82

Compagnie de Bar sur Aube

Communauté de Bar sur Aube	03 25 27 08 73
Communauté de Brienne le Château	03 25 92 80 28
Communauté de Bar sur Seine	03 25 29 81 30

Bureaux de Police

Hôtel de Police de Troyes	03 25 43 51 00
Bureau de police La Chapelle St Luc	03 25 74 36 30
Bureau de Police des Chartreux	03 25 49 66 95
Bureau de Police du Point du Jour	03 25 80 98 87

Référents sûreté

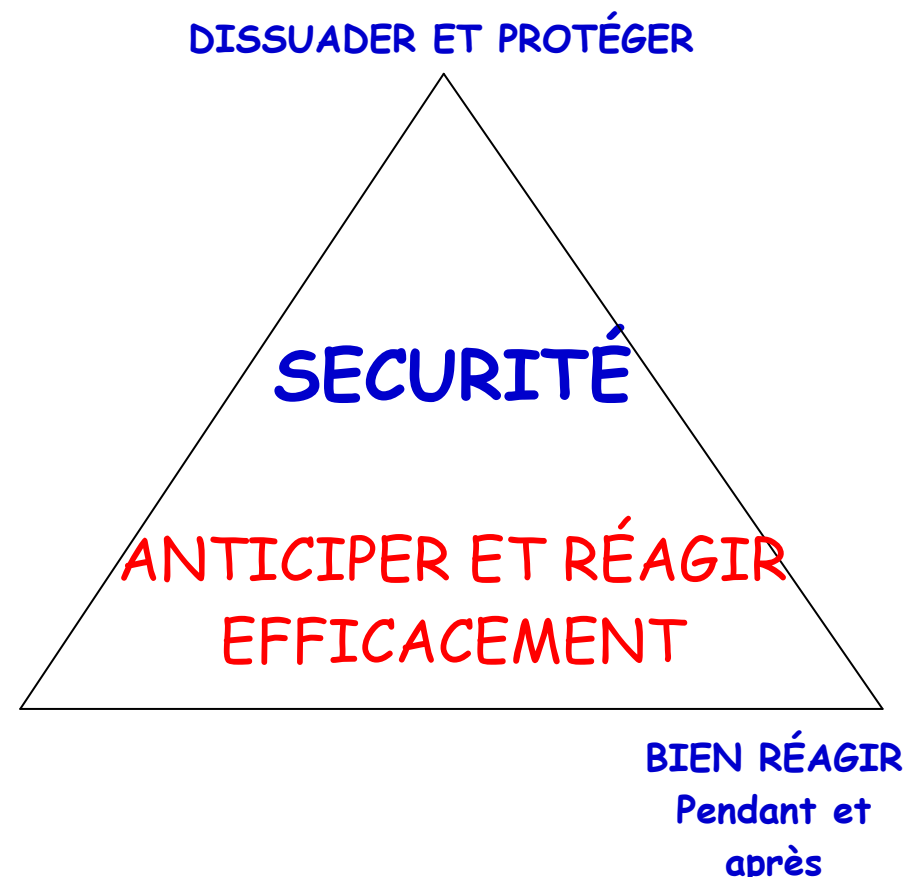
Police : Major VANDERHAEGHE Bernard

bernard.vanderhaeghe@interieur.gouv.fr / 03 25 42 50 35

Gendarmerie : Adjudant Chef HAIGNERÉ Pascal

pascal.haignere@interieur.gouv.fr / 03 25 43 24 88

www.referentsurete.com : Informations pratiques et possibilité de joindre le référent sûreté de son département



Dissuader et Protéger

Conduites élémentaires

- Ne tentez pas les cambrioleurs en votre absence en laissant à la vue les marchandises, matériels ou autres éléments
- Prenez soin de bien fermer vos portes et fenêtres quand vous quittez votre entreprise
- Eclairez vos devantures et votre bâtiment en permanence
- Entretenez de bons rapports avec le voisinage qui peut s'avérer être une surveillance remarquable
- Faites vous connaître des forces de Police ou de Gendarmerie
- Changez vos habitudes (heure d'arrivée et départ et itinéraire choisi pour arriver ou quitter votre lieu de travail) : Devenez imprévisible !!

Moyens de protection

Protégez vos locaux par des installations techniques adaptées (alarmes, miroirs ...)

- Moyens de détection intrusion (faisceaux infra rouge ...).
- Dissuasions sur place (alarmes sonores, lumineuses, générateurs de brouillard...)
- Surveillance vidéo et Télésurveillance

Vérifiez mensuellement le bon fonctionnement des systèmes de surveillance et protection des accès.

Limitez dans la mesure du possible les possesseurs des clés de l'entreprise.

Protection de son Commerce

Devanture :

- Installation de plots ou blocs pierre pour éviter les casses à la « voiture-bélier »
- Vitrage renforcé
- Rideau métallique et renforcé
- Eclairage

Agencement du magasin :

- Mise en rayon des produits « chers » loin des sorties de magasin
- Protection des articles par étiquettes magnétiques
- Miroirs dans les coins et angles morts du magasin

Surveillance du magasin :

- Etre observateur et signaler une attitude troublante au référent sécurité (Police ou gendarmerie)

Absence du magasin :

- Fermer le rideau de fer même pendant la pause-déjeuner
- Ne pas laisser le magasin sans surveillance même un court instant
- Informer le voisinage de votre absence.
- Prévenir la Police ou gendarmerie de vos absences en laissant vos coordonnées.

Prévenir

Conduites élémentaires

- Pensez à former votre personnel aux mesures de prévention et renouveler cette formation annuelle
- Fermez systématiquement votre commerce lorsque vous ouvrez votre caisse ou effectuez votre clôture de caisse
- Ne laissez pas votre fond de caisse à la vue de tous
- Retirez souvent l'argent de la caisse (prélèvement en cours de journée) et mise en coffre
- Mise en banque quotidienne et à des heures différentes
- Soyez attentifs à votre environnement

Bien réagir pendant et après l'agression

Conduites élémentaires

- Essayez de conserver dans la mesure du possible votre calme et votre sang froid...
- Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur
- Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur, les objets qu'il a touchés, ce qu'il dit (possibilités d'indices) ...
- Retenir si possible les témoins (s'il y en a) ou prendre leurs coordonnées
- Dès que vous êtes en sécurité, appelez les forces de Police ou Gendarmerie. Indiquez l'objet de votre appel et les éléments que vous avez à votre disposition.
- Ne raccrochez pas et attendez que l'opérateur vous le demande.
- Bloquez les zones d'accès où se trouvent d'éventuels indices laissés.
- Ne touchez pas les possibles objets laissés ou touchés par les agresseurs.

Formalités

- Main courante à la Police ou gendarmerie
- Déclaration auprès de votre assureur dans les 48h